FFVRC
FÉDÉRATION FRANÇAISE DE VOITURES RADIO COMMANDÉES

Les licences 2015

20€ Licence ORGANISATEUR
15€ Licence MINI RC / SLOT (exclusive)
25€ Licence MOTO (exclusive)
22€ Licence LOISIR
25€ Licence NATIONALE (- 16 ans)
39€ Licence LIGUE (adulte)
56€ Licence NATIONALE (adulte)
45€ Licence INTERNATIONALE

Tarifs 2015 sans la licence plastique. Imprimable sur papier.
Option + 1.5 € pour la licence plastique.

La cotisation « club » s'élèvera à 100€ pour l'année 2015.

Définitions des licences 2015

- **Licence ORGANISATEUR**
  Elle est réservée aux membres de club qui participent à la vie de leur club pour l'organisation des courses, la buvette, le chronométrage, etc… Elle permet de piloter dans son club mais ne permet pas de participer à une quelconque course, compétition ou démonstration.

- **Licence MINI RC (Slot/Miniz)**
  Elle ne donne droit qu'à la pratique de la discipline demandée en compétition ou loisir. Elles pourront s'ajouter.

- **Licence MOTO**
  Elle ne donne droit qu'à la pratique de la moto RC en compétition ou en loisir.

- **Licence LOISIR**
  Cette licence est dédiée à une pratique loisir de la voiture/moto/Slot/Miniz, elle permet aussi de participer aux amicales et démonstrations.

- **Licence LIGUE et NATIONALE JEUNE « - de 16 ans »**
  Les possesseurs de cette licence peuvent participer à tous les Championnats en France de toutes les disciplines (selon étoile) et aux Grands Prix EFRA quelque soit le lieu où ils se déroulent.

- **Licence LIGUE « adulte »**
  Les possesseurs de cette licence peuvent participer aux championnats de ligue Open/Promo. Elle ne permet pas de participer aux championnats de France.

- **Licence NATIONALE « adulte »**
  Les possesseurs de cette licence peuvent participer à tous les Championnats en France de toutes les disciplines (selon étoile) et aux Grands Prix EFRA quelque soit le lieu où ils se déroulent.

- **Licence INTERNATIONALE**
  Elle est délivrée à toute personne possédant une licence FFVRC « Compétition» conformément aux règles EFRA (International drivers licences» §4.1.1 à §4.1.5). Seuls les pilotes possesseurs d'une licence internationale peuvent participer aux Championnats du Monde, d'Europe, Coupes d'Europe.